



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :
N° 5-III-2024

**DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

Monsieur Jean Marc GISS secrétaire de la présente séance.

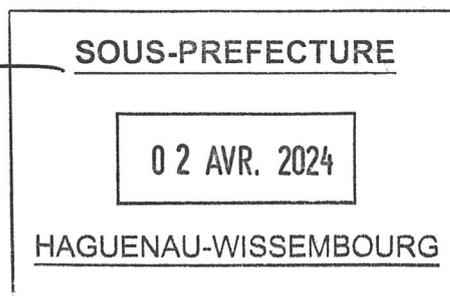
POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5 AVRIL 2024

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :

N° 6-III-2024

**APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DE LA SEANCE
DU 15 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 15 janvier 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024.

Pour : 11 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.

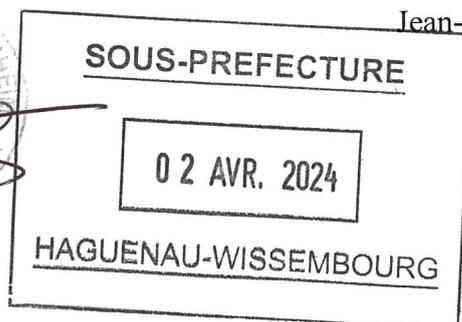
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5 AVRIL 2024



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :
N° 7-III-2023

Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier Principal de HAGUENAU.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2023 de la Commune de Donnenheim,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE D'ADOPTER

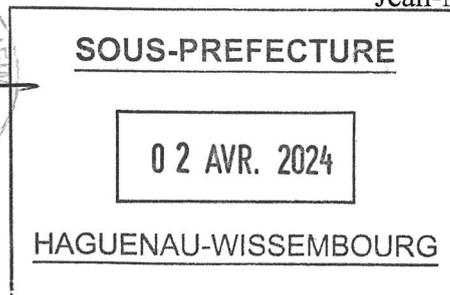
le Compte de Gestion 2023 ainsi présenté.

Pour : 11 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5 AVRIL 2024



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :

N° 8-III-2024

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le détail des dépenses et des recettes de l'année 2023 puis il délègue la présidence à Monsieur HERTZOG Frédéric, 1er Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2023 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	144 144,62 €
	Recettes :	165 977,39 €
	Excédent d'exercice	21 832,77 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	51 030,87 €
	Recettes :	140 927,39 €
	Excédent d'exercice :	89 896,95 €

L'excédent global de l'exercice se monte à : 111 729,72 €

L'excédent de fonctionnement antérieur est de : 87 715,86 €

Le déficit d'investissement antérieur est de : 49 650,67 €

Le résultat global à la clôture de l'exercice est de : 149 794,91 €

- investissement : excédent de 40 246,28 €

- fonctionnement : excédent de 109 548,63 €

SOUS-PREFECTURE

02 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Monsieur HERTZOG Frédéric répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2023 muni du grand livre.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2023 ainsi présenté,
- de reporter le montant de 109 548,63 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté du BP 2024.
- de reporter le montant de 40 246,28 € au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté du BP 2024.
-

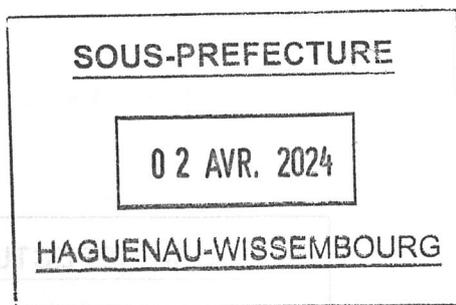
POUR : 10 voix dont 2 Procurations

(Monsieur le Maire a quitté la salle avant le vote des conseillers et n'a pas participé pas au vote)

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le 1^{er} Adjoint,
Frédéric HERTZOG

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5 AVRIL 2024



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR : Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 9-III-2023

TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Par délibération du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,7 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,41 %
Taxe d'Habitation : 5,44 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 de 6,7 % soit les taux ramenés aux valeurs suivantes :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,39 %
Taxe d'Habitation : 5,81 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter les nouveaux taux proposés par Monsieur le Maire à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,39 %
Taxe d'Habitation : 5,81 %

SOUS-PREFECTURE

02 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

POUR : 7 Voix dont 1 Procuration
(Stéphan SCHISSELE – Frédéric HERTZOG – Brigitte HASE – Dominique MAETZ – Catherine BRUCKER – Céline DELAMARE - *Thomas GILLIG*)

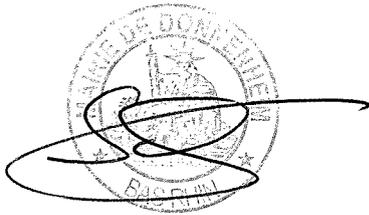
CONTRE : 1 Voix
(Lionel ENDERLIN)

ABSTENTION : 3 Voix dont 1 Procuration
(Nicolas RITLENG – Caroline MORIER – *Francois DEBEIRE*)

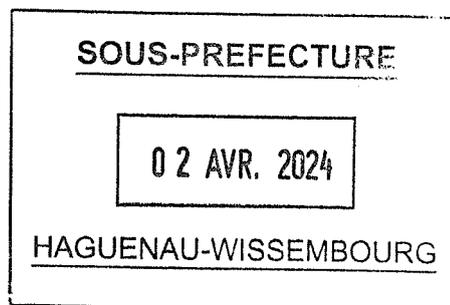
Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5 AVRIL 2024





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR : Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

OBJET :

N° 10-III-2023

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2024. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 ainsi élaboré

Section de fonctionnement : Dépenses : 269 324,56 €
Recettes : 269 324,56 €

Section d'investissement : Dépenses : 194 207,91 €
Recettes : 194 207,91 €

Les montants des subventions aux associations ont été proposées au vote des conseillers municipaux :

ASL Association Sports et Loisirs de Donnenheim : 100 €
Pour le maintien de la subvention : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**

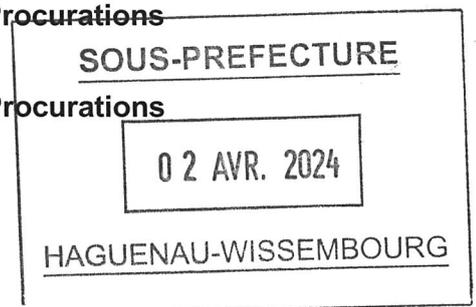
SIVU Bilwisheim - Donnenheim : 5 000 €
Pour le maintien de la subvention : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**

Chorale Ste Cécile : 400 €
Pour le maintien de la subvention : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**

Conseil de fabrique : 1 000 €
Pour le maintien de la subvention : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**

Sapeurs-pompiers section Bilwisheim : 150 €
Pour le maintien de la subvention par : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**

Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 400 €
Pour le maintien de la subvention par : **POUR : 11 voix dont 2 Procurations**



après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

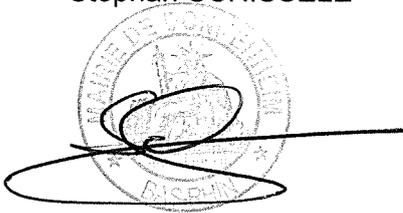
DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2024 ainsi présenté.
- d'accepter la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2024 (votes selon résultats ci-dessus) selon l'annexe B8 du Budget Primitif 2024.

POUR : 11 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

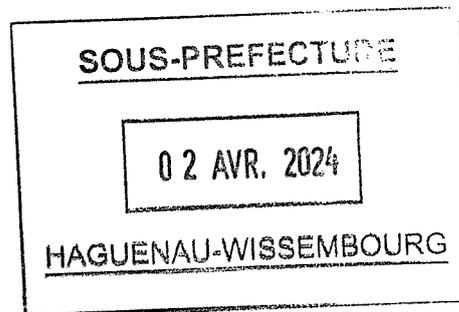


Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION

le 5 AVRIL 2024





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :

N° 11-III-2024

**M57 – Autorisation de
mouvements de crédits**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

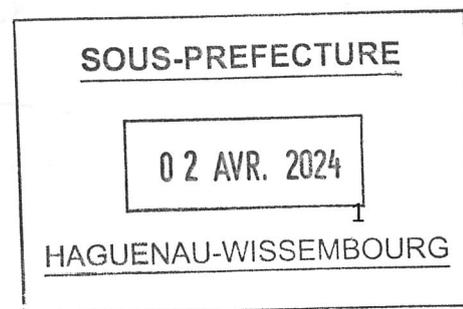
Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après délibération, le Conseil Municipal

AUTORISE



Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024,

à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

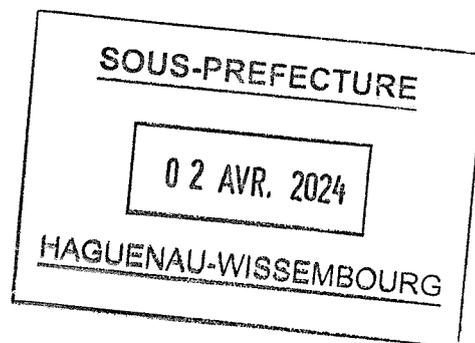
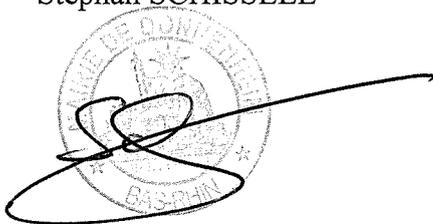
à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de HAGUENAU pour mise en œuvre.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
le 5 AVRIL 2024





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**
Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE
Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :
N°12-III-2024

**Attribution d'agrément de
permissionnaires pour le lot de
chasse N°1 :**

Suite à la signature de la convention de gré à gré pour le lot de chasse unique de la commune et conformément à l'article 25-2 du Cahier des charges, Monsieur Pierre NONNENMACHER locataire du lot unique, sollicite l'agrément pour 2 permissionnaires de chasse, soient :

- Monsieur Michel MARRE domicilié 100 rue du Général de Gaulle 67 170 Geudertheim, titulaire du permis de chasser n° 67-1-3427
- Monsieur Lionel MARRE domicilié 10 route de Hochfelden 67 270 Mutzenhouse, titulaire d'un permis de chasser n° 67-1-5462

Le maire présente la demande adressée à la commune

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Michel MARRE qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.
- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Lionel MARRE qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.

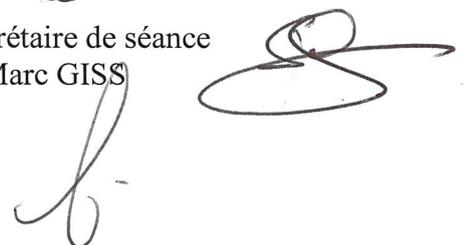
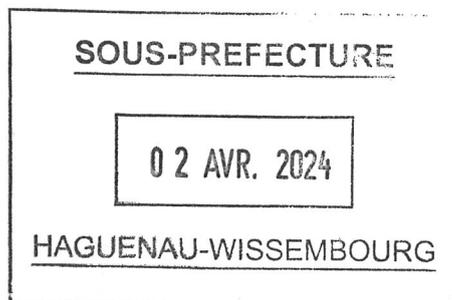
Pour : 10 voix dont 2 Procurations
Abstention : 1 Voix (Céline DELAMARE)

NOTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
le 5 AVRIL 2024

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le secrétaire de séance
Jean-Marc GISS





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-quatre**

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 mars**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
MAETZ, RITLENG, BRUCKER, DELAMARE, ENDERLIN

POUVOIR :

Mr DEBEIRE a donné pouvoir à Mme DELAMARE

Mr GILLIG a donné pouvoir à Mr MAETZ

OBJET :

N° 13-III-2024

**REMPACEMENT DU
PHOTOCOPIEUR**

Le contrat souscrit en 2019 auprès de Canon arrivant à échéance le 05/09/2024 et sa dénonciation devant se faire au plus tard le 3 mois avant, le Conseil Municipal est invité à étudier les offres de renouvellement ou de changement de prestataire.

A. Proposition de partir sur un contrat de 5 ans en location :

Nous disposons de 2 offres concernant les appareils en location :

- **OFFRE CANON** (appareil reconditionné) :

Frais : implantation 320 €

loyer 85 €/mois

copie noir et blanc 0,0042 €/unité

copie couleur 0,042 €/unité

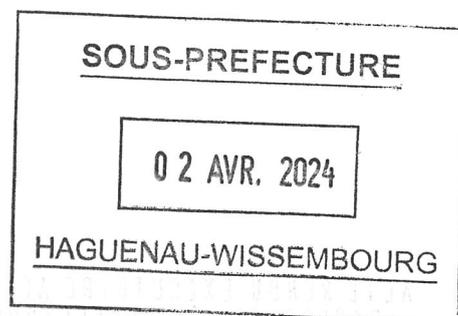
- **OFFRE XEROX** (appareil neuf) :

Frais : implantation 0 €

loyer 70 €/mois

copie noir et blanc 0,0035 €/unité

copie couleur 0,035 €/unité



La proposition de l'entreprise XEROX est plus avantageuse. Il est rappelé que le coût actuel de la formule de location avec l'offre CANON est de 1 831 € annuel.

B. Proposition de partir sur une offre d'achat du matériel :

Nous disposons d'une offre proposée par l'entreprise XEROX :

- **OFFRE XEROX** appareil neuf – Coût de l'acquisition : 3 281 €

Les simulations de calcul montre qu'au bout de la 3^{ème} année de location les dépenses liées aux frais de location d'un photocopieur sont supérieures aux dépenses engendrés dans le cadre d'une options d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De partir sur une formule achat d'une machine neuve

De valider l'offre de la société ESPACE COPIE à savoir un appareil de marque XEROX économiquement plus intéressante avec un niveau de service comparable.

De valider le montant de cet investissement pour la somme de 3281 € H.T. – 3937,20 € T.T.C.

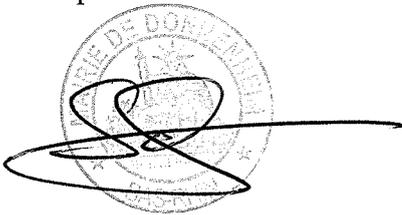
Pour : 11 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.

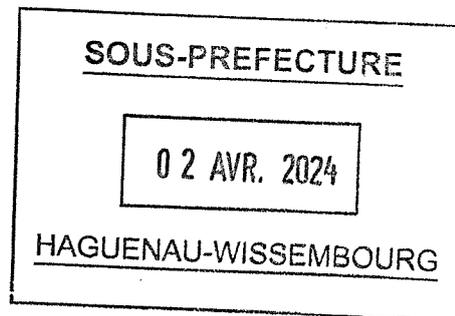
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Giss, the secretary of the meeting.



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2024 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION

le SAURIL 2024

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to the official responsible for the execution of the act.